

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 2 mai 2016, le projet de Règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier l'affectation du sol et la densité de construction sur le terrain portant le numéro de lot 2 402 168 du cadastre du Québec et bordé par l'avenue du Mont-Royal Est et les rues Augustin-Frigon, William-Tremblay et Molson.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 30 mai 2016 à 18 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Ce projet de règlement vise à modifier l'affectation du sol afin de remplacer l'affectation « secteur d'emploi » par « secteur d'activité diversifiées » pour permettre la construction de logements. De plus, le projet de règlement vise à modifier la densité de construction afin de permettre un « bâti de 2 à 8 étages respectant un taux d'implantation de faible à moyen » en remplacement d'un « bâti de 2 à 6 étages respectant un taux d'implantation de moyen à élevé ».

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le résumé du projet de règlement, de même que ledit projet de règlement, sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 10 mai 2016.

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement